Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018

Ce que fait le SNES-FSU

pour les professeurs documentalistes :

Élections professionnelles du 29/11 au 6/12/2018

→ Il lutte pour la revendication d'une véritable reconnaissance du métier de professeur documentaliste et **obtient** des avancées : décret sur les obligations réglementaires de service (2014), réactualisation de la circulaire de missions (mars 2017).

- → Il défend la reconnaissance pédagogique et la mission d'enseignement du professeur documentaliste ainsi qu'une réelle place pour l'information-documentation dans le second degré.
- → Il défend, au quotidien, une conception du métier qui s'appuie sur l'équilibre des différentes missions : enseignement, gestion et ouverture culturelle.
- → Il intervient régulièrement pour améliorer le cadre réglementaire et les conditions de travail : reconnaissance des heures d'enseignement dans le service, modification du décret sur les obligations réglementaires de service pour que les professeurs documentalistes puissent bénéficier de la pondération REP+, poursuite de la revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale (+ 23 % en juillet 2018)...
- → Il accompagne et conseille les collègues en cas de difficultés au sein de leur établissement, pour les aider à faire respecter les textes (décompte des heures), dans leur projet de mutation, leur rendez-vous de carrière.

JE VOTE SNES JE VOTE FSU



Ce que propose le SNES-FSU pour les professeurs documentalistes :

→ L'écriture et la mise en œuvre d'un programme d'information-documentation avec des repères annuels, sur un horaire dédié et avec des moyens alloués.

→ Une réelle reconnaissance du professeur documentaliste dans les réformes du collège et du lycée, en particulier dans les nouveaux programmes.

→ La création d'une agrégation en information-documentation.

→ La création d'une inspection spécifique avec des personnels issus de la discipline documentation et détachée de l'inspection Vie scolaire.

→ Un recrutement à la hauteur des besoins pour assurer un taux d'encadrement satisfaisant : deux professeurs documentalistes par établissement + un poste par tranche de 250 élèves.

→ La revalorisation de l'indemnité de sujétion particulière à hauteur de la part fixe de l'ISOE.

→ La revalorisation de la rémunération pour les travaux supplémentaires au même taux que pour les autres professeurs certifiés.

Élections professionnelles du 29/11 au 6/12/2018

JE VOTE SNES JE VOTE FSU



Les revendications du SNES-FSU pour le métier de professeur documentaliste s'appuient sur son travail avec la profession (enquête, stages, liste de diffusion...) et les militants au niveau départemental, académique et national.



Votez



POUR AGIR ENSEMBLE